

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
VALLÉE DU GAPEAU**

extrait du registre des délibération du conseil
communautaire de la Vallée du Gapeau

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - Département du VAR

Séance du 7 juin 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part au vote
31	31	25

L'an deux mille vingt-trois, le sept juin à 9h30, le conseil communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi.

Date de convocation : le 1^{er} juin 2023

**Objet de la délibération: VOIRIES D'INTÉRÊT
COMMUNAUTAIRE – NOUVEAU CLASSEMENT.**

n°23-06-07/ 13

Conseillers à voix délibérative ayant pris part au vote :

M. GARRON	Président – Maire de Solliès-Pont
M. PALMIERI	1 ^{er} Vice-Président – Maire de La Farlède
M. AYCARD	2 ^e Vice-Président – Maire de Belgentier
M. GERARDIN	4 ^e Vice-Président – Maire de Solliès-Ville
Mme XICLUNA	Conseillère communautaire – commune de Belgentier
M. VITRANT	Conseillère communautaire – commune de Belgentier
M. MATTEODO	Conseiller communautaire – commune de Solliès-Toucas
Mme DRELON	Conseillère communautaire – commune de Solliès-Toucas
M. CALONGE	Conseiller communautaire – commune de Solliès-Toucas
M. JAULT	Conseiller communautaire – commune de Solliès-Toucas
Mme RAVINAL	Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
Mme SMADJA	Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
Mme FOUCOU	Conseiller communautaire – commune de Solliès-Pont
M. LAURERI	Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
M. COIQUAULT	Conseiller communautaire – commune de Solliès-Pont
Mme DELGADO	Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
Mme BELTRA	Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
Mme VINCENTS	Conseillère communautaire – commune de Solliès-Pont
M. HENRY	Conseiller communautaire – commune de La Farlède
M. BERTI	Conseiller communautaire – commune de La Farlède
Mme EXCOFFON-JOLLY	Conseillère communautaire – commune de La Farlède
M. GENSOLLEN	Conseiller communautaire – commune de La Farlède
Mme CORPORANDY-VIALON	Conseillère communautaire – commune de La Farlède
Mme FOUASSE	Conseillère communautaire – commune de Solliès-Ville
M. CASTEL	Conseiller communautaire – commune de Solliès-Ville

Conseillers ayant donné procuration :

M. FABRE à M. JAULT
Mme MARTINEZ à M. MATTEODO
M. BOUBEKER à Mme RAVINAL
Mme MANGOT à M. GENSOLLEN
M. DUPONT à M. GARRON

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire élit M. Mattéodo secrétaire de séance.

Le Président expose que la commune de Solliès-Ville a demandé par courrier du 14 mars 2023 le classement de l'accès aux réservoirs communautaires d'eau potable du Verdan pour une longueur de 35 m.

Ce classement correspond au critère de la desserte d'un équipement communautaire.

La liste des voiries communautaires, annexe de l'intérêt communautaire des compétences de la Communauté de Communes, est modifiable par le conseil communautaire statuant à la majorité des 2/3. Le président propose au conseil de valider ce classement à compter du mois suivant celui où la présente délibération aura acquis son caractère exécutoire. Le

recapitulatif actualisé des voies classées d'intérêt communautaire et le plan de ce nouveau classement sont annexés à la présente délibération.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU l'article L5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement le groupe relevant du 3° du II (création, aménagement et entretien de la voirie),

VU les statuts consolidés de la Communauté de Communes Vallée du Gapeau en date du 31 décembre 2019 et plus particulièrement sa compétence « création, aménagement et entretien de la voirie communautaire » et l'intérêt communautaire s'y rapportant mis à jour en dernier lieu par délibération du 16 décembre 2021,

VU la délibération n°22-12-07/18 du 7 décembre 2022 modifiant en dernier lieu la liste des voies d'intérêt communautaire,

CONSIDÉRANT la demande de la commune de Solliès-Ville en date du 14 mars 2023,

CONSIDÉRANT que ce classement répond au critère de desserte d'équipements communautaires,

CONSIDÉRANT que l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par ces voies,

DÉLIBÈRE ET DÉCIDE :

pour : 30

contre : 0

abstention : 0

- **D'APPROUVER** l'exposé du président et de le transformer en délibération,

- **DIT QUE** la révision de l'attribution de compensation de la commune concernée sera examinée au titre de ce classement.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
pour copie conforme,

Certifié exécutoire compte tenu de sa
transmission en Préfecture du Var le
et de sa publication le

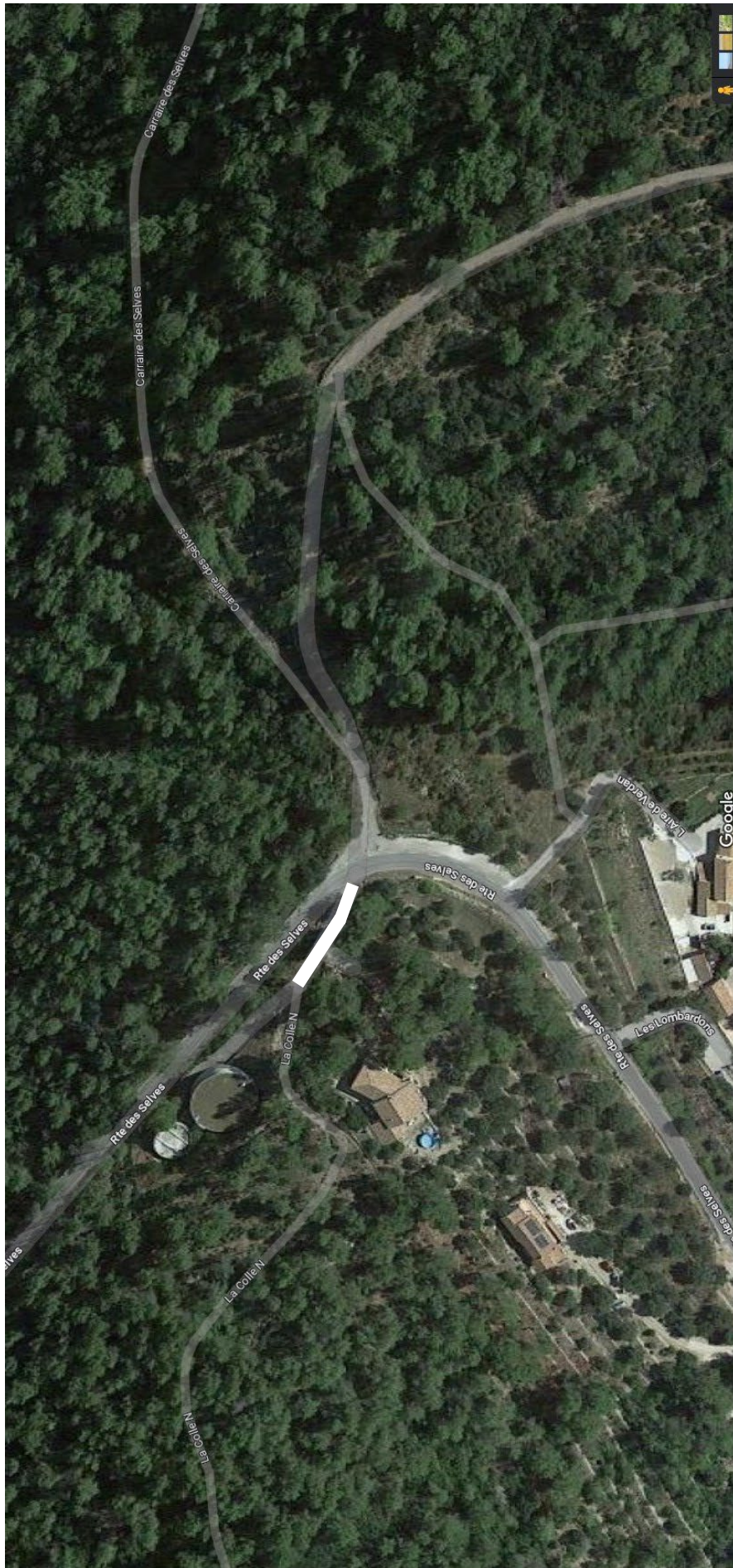


Docteur André GARRON

Président CCVG

Maire de Solliès-Pont

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission, de sa publication ou notification. Il peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyen » accessible sur le site internet www.telerecours.fr.



AR Prefecture

Annexe 2 : Liste des voies d'intérêt communautaire modifiée par délibération du 7-6-2023

Commune	Lineaire (m)	lineaire (m)	nom de la voie	ref.	année de classement	ZAE	Hors ZAE
		750	route du canal de Provence	BL1	2002		x
Belgentier	3 860	900	chemin du Puy	BL2	2002		x
		750	chemin des Turcos	BL6	2003		x
		1 460	chemin de Ferrantu	BL7	2011-2019		x
La Farlède	12 655	2 432	chemin de Hyères	LF1	2002		x
		1 105	chemin de la Font des Fabres	LF2	2002	x	x
		1 340	avenue A. Lavallée	LF3	2002	x	
		1 830	avenue Dr Calmette	LF5	2002	x	
		420	rue Laennec	LF6	2002	x	
		65	rue Dr Roux	LF7	2002	x	
		210	rue Dr Guerin	LF8	2002	x	
		190	rue Pasteur	LF9	2002	x	
		660	rue Lavoisier	LF10	2002	x	
		87	rue Ampère	LF12	2002	x	
		150	rue Gay Lussac	LF11	2002	x	
		200	Impasse Aramon	LF13	2002	x	
		140	rue Parmentier	LF14	2002	x	
		450	Ancien chemin de La Garde	LF15	2002	x	
		200	Ancien chemin de Toulon	LF16	2002	x	
		130	Impasse du Chasselas	LF17	2002	x	
		750	avenue Baron D. Larrey	LF4	2002	x	
		210	Impasse des Docteurs Pelletier et Gavantou	LF26	2003	x	
		161	Impasse du Genévrier	LF31	2003	x	
		385	rue de la Font des Fabres	LF37	2003		x
		65	rue Docteur Douadi	LF28	2003	x	
35	accès aire d'accueil des gens du voyage	LF29	2017		x		
1 440	Rue de la gare entre RD554 et salle Pantalacci	LF30	2023		x		
Solliès-Pont	8 073,5	450	Chemin des Lingoustes	SP1	2002		x
		400	Ancienne Route Départementale 554	SP2	2002		x
		294,50	chemin des Fours à chaux	SP3	2002		x
		620	chemin des Aiguiers	SP4	2002		x
		1 000	Av. de Lattre de Tassigny et Maréchal Leclerc	SP7	2002		x
		850	chemin de la Ferrage	SP9	2002		x
		852	ex-RD 258 (entre ch.de la Ferrage et de Maraval)	SP10	2002		x
		147	Impasse des Terrins	SP11	2002	x	
			avenue Jean Monnet	SP12	2002	x	
		150	rue de Strasbourg	SP13	2002	x	
		180	avenue de Bruxelles	SP14	2002	x	
		33	Accès au quai de Transit	SP15	2002	x	
		377	avenue Lion	SP17	2002	x	
		260	avenue Bernard Palissy	SP18	2002	x	
		65	partie de l'Arlésienne prolongée	SP19	2002	x	
		87	chemin de l'Alibran	SP21	2003		x
		68	partie du chemin des Anduès	SP16	2003	x	
		187	voie d'accès à Intermarché	SP26	2003	x	
		1 060	chemin de Ste Christine jusqu'à l'embranchement avec le chemin des Lingoustes	SP28	2008		x
210	Montée du Cimetière/rue Souvenir Français	SP29	2019		x		
73	Avenue des Oliviers	SP30	2023		x		
710	Avenue des Oiseaux	SP31	2023		x		
Solliès-Toucas	5845	700	chemin des Lingoustes	ST1	2002		x
		222	chemin des Fours à Chaux (ancien ch. Aiguiers)	ST2	2002		x
		223	chemin du pont de Pey (ancien ch. Fours à Chaux)	ST3	2002		x
		350	avenue L. Mouton	ST4	2002		x
		450	avenue Tourdias	ST5	2002		x
		2 200	route de Valaury	ST6	2002		x
		1 700	chemin de Guiran	ST8	2002		x
Solliès-Ville	4 411,5	852	ex-RD 258 (entre ch.de la Ferrage et de Maraval)	SV1	2002		x
		294,50	chemin des Fours à chaux	SV2	2002		x
		750	Montée du Cimetière	SV3	2002		x
		600	avenue Général Leclerc	SV4	2002		x
		500	chemin du Picarlet partie Solliès-Ville	SV5	2008		x
		1 060	chemin de la Giraude	SV6	2008		x
		320	chemin de l'Eau	SV7	2008		x
		35	Voie d'accès réservoirs du Verdun	SV8	2023		x
TOTAL	34 845						